

TARIFS DES CONSULTATIONS EXTERNES

dans le cadre du parcours de soins coordonné au 1/03/2025

ACCES DIRECT ou si médecin hospitalier = médecin traitant	Lettre clé	BASE DE REMBOURSEMENT SS	PART SS 70%	TICKET MODERATEUR 30%
Spécialiste	CS	26,50 €	18,55 €	7,95 €
Cardiologue	CSC	47,73 €	33,41 €	14,32 €
Psychiatre, Neurologue, Neuropsychiatre	CNPSY	50,00 €	35,00 €	15,00 €
Généraliste / Spécialiste en médecine générale	G/GS	30,00 €	21,00 €	9,00 €
Généraliste / Spécialiste (enfant 0-6 ans)	G/GS + MEG	35,00 €	24,50 €	10,50 €

SUIVI REGULIER : le patient est **orienté** par son médecin traitant

Généraliste	G + MCG	35,00	24,50 €	24,50 €
Spécialiste	CS + MCS (**)	31,50	22,05 €	9,45 €
Cardiologue	CSC + MCC (***)	52,50	36,75 €	15,75 €
Psychiatre, Neurologue, Neuropsychiatre	CNPSY + MCS	55,00	38,50 €	16,50 €

AVIS PONCTUEL : avis une fois **tous les 4 mois** sous conditions

Spécialiste	APC	60,00	42,00 €	18,00 €
Psychiatre, Neurologue, Neuropsychiatre	APY	67,50 €	47,25 €	20,25 €
PU-PH (****)	APU	74 €	51,80 €	22,20 €
Chirurgien	APC	60,00 €	42,00 €	18,00 €
Anesthésiste / consultation pré-anesthésique	APC (score ASA > 3)	60,00 €	42,00 €	18,00 €

AVIS DIRECT : dépistage du mélanome 1 fois par an

Spécialiste Dermatologue	CDE	54,00 €	37,80 €	16,20 €
--------------------------	-----	---------	---------	---------

AUTRES CONSULTATIONS

Sage-femme	CSF + MSF	26,50 €	18,55 €	7,95 €
------------	-----------	---------	---------	--------

(*) Majoration du médecin spécialiste (**) Majoration de Coordination Spécialiste (***) Majoration de médecin cardiologue

(****) PU-PH : Professeur des Universités - Praticien Hospitalier

Si vous n'avez pas déclaré de médecin traitant ou si vous venez en dehors du Parcours de Soins, une majoration du ticket modérateur est appliquée (10€ maximum par acte), non remboursable par l'Assurance Maladie et votre mutuelle).

Un déremboursement est effectué par l'Assurance Maladie : la part prise en charge n'est que de 30% au lieu de 70%.